

# CHARTRE

## de la Communication et de la Démocratie Locale

### PRÉAMBULE

**Chilly-Mazarin est une ville ouverte qui refuse l'exclusion. La Municipalité a élaboré une Charte de la Communication et de la Démocratie locale.**

### Des principes

L'action municipale doit être transparente.  
La commune fait connaître ses réalisations et prend en considération celles des autres.  
Les moyens de communication doivent être accessibles à tous.  
La consultation doit éclairer la décision.  
Aucun citoyen n'est exclu de la vie de la cité.  
L'appartenance à la ville doit être un sentiment commun.

### Des moyens Communication

**Article 1 : Faire que les citoyens aient la connaissance la plus large possible du fonctionnement et des réalisations de la commune.**

- 1.1 En accueillant les nouveaux habitants de la ville par une visite guidée des équipements et par une information sur la vie de la commune.
- 1.2 En démultipliant l'information sur les manifestations culturelles et sportives et en suscitant des engagements individuels et collectifs par la création d'un syndicat d'initiatives.
- 1.3 En facilitant les démarches des citoyens sur la ville par la mise à jour régulière du guide pratique et par une qualité d'accueil égale dans tous les services.
- 1.4 En assurant l'accès de tous les citoyens aux dossiers, documents, conformément à la législation en vigueur.
- 1.5 En concevant davantage le "Chilly-Magazine" comme le reflet de la vie des habitants, en renforçant les rubriques, les témoignages et reportages et en développant la libre expression dans ses colonnes.
- 1.6 En étayant et clarifiant l'information sur les décisions prises en conseil municipal par la création d'un support spécifique.

### Participation

**Article 2 : Favoriser l'implication de tout habitant dans la création et l'expression d'associations représentatives.**

- 2.1 En garantissant le droit de réunion par la maintenance et l'équipement de la Maison des Associations et par la mise à disposition de nouvelles salles.
- 2.2 En créant sur des sujets ponctuels, ou permanents, des commissions extra-municipales, ou des réunions de quartiers, ouvertes à tous.
- 2.3 En ne limitant pas l'accès des commissions extra-municipales existantes ou à venir au seul cercle des décisionnaires.

2.4 En complétant la représentation de la jeunesse dans les instances municipales par l'adjonction au conseil municipal "jeunes" d'un conseil "d'adolescents".

2.5 En dotant les Anciens de la ville des moyens d'une expression organisée.

### Egalité

**Article 3 : Privilégier l'initiative, le contrôle, la tolérance dans la définition des rapports entre les citoyens et la municipalité .**

- 3.1 En motivant le montant des subventions pour chaque association.
- 3.2 En passant avec chaque association des conventions de partenariat et/ou des contrats d'objectifs révisables qui fixent les conditions de progression des activités.
- 3.3 En garantissant scrupuleusement l'identité des droits vis-à-vis des individus quelle que soit leur origine.

### Solidarité

**Article 4 : Rompre l'isolement des habitants confrontés à des exclusions de tous ordres.**

- 4.1 En informant toute l'année les citoyens sur leurs droits civiques, sociaux et médicaux.
- 4.2 En incitant les citoyens à saisir les médiateurs.
- 4.3 En soutenant par l'octroi de subventions et de moyens administratifs, les associations qui s'engagent sur la commune à travailler à la réinsertion des personnes en difficultés.
- 4.4 En pérennisant le lieu d'hébergement provisoire sur la ville afin de pallier toute situation d'urgence qui pourrait affecter un habitant de Chilly-Mazarin.
- 4.5 En rappelant à l'Etat, au Département à la Région, quand leurs interventions sont insuffisantes, leurs obligations en matière de reconnaissance sociale des citoyens les plus démunis.

**Par cette charte et par ses engagements, la Municipalité reste fidèle à la philosophie qui la guide depuis de nombreuses années.**

**Au delà des réalités économiques et sociales du moment, elle veut simplement faire de Chilly-Mazarin une VILLE POUR LA VIE.**